

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 24 juin 2020 à Aiguines**

Membres du bureau présents : Bernard CLAP : Trigance ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Jean BACCI : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ; Bernard MAGNAN : Valensole

Invités : Nicole CHABANNIER : Sous-Préfète de Castellane ; Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines

Ont donné pouvoir : Danielle URQUIZAR (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Bernard MAGNAN ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Hervé PHILIBERT (Ginasservis) à Antoine FAURE ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Jean-Paul GOLÉ ; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Eliane BARREILLE (Conseil régional PACA) à Jean BACCI

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2020 en visio-conférence

2. Renouvellement de la convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles → Point ajourné

3. Programmation des événements du second semestre 2020

Les membres du Bureau valident le calendrier des événements du Parc pour le second semestre 2020.

4. Déploiement d'un renfort écogardes sur les lacs du Verdon dans le cadre du déconfinement post covid19

Pour faire suite à la décision prise au Bureau du mois de Mai validant le principe d'un renfort au dispositif écogardes autour des lacs du Verdon et dans le cadre du déconfinement post Covid19, les membres du Bureau valident la convention de partenariat entre les 8 communes concernées, EDF et l'Etat ainsi que le plan de financement de l'opération tel que suit : **Coût total TTC : 52 000 €** / Etat (50 %) : 26 000 € / EDF : 12 000 € / Communes : 1750 € chacune ; l'apport du Parc à ce dispositif se fait en temps d'ingénierie.

5. Validation de l'annexe et de la convention financière annuelles à la convention de partenariat avec EDF

Les membres du Bureau valident le bilan 2019, le programme 2020, et l'annexe financière 2020 de la convention de partenariat avec EDF portant sur le financement des opérations suivantes :

- Accueil, sécurisation des sites et surveillance incendie 2020 : 10 000 €
- Animation et fonctionnement de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés : 9 800 €
- Travaux d'entretien de la ripisylve – année 2020 - secteur bas Verdon : 25 % du montant TTC des travaux sur le Malaurie (hors Colostre) soit 3977 € pour un prévisionnel de 15 906 €
- Postes équipe rivière : 25 000 €
- Pérennisation des formations pour les professionnels de l'eau vive : 2 000 €

6. Validation du bilan annuel 2019 de la convention avec la SCP et du programme 2020

Les membres du Bureau valident le bilan annuel 2019 ainsi que les propositions de travail pour 2020 portant sur :

- l'inscription de principe de 11 nouveaux projets : STEP du logis du Pin à la Martre, STEP de Aiguines, STEP de Bargème, STEP de Rougon, STEP du Bourguet, STEP de Chaumie à Colmars, STEP du Bourguet, toilettes sèches de St Julien le M, toilettes sèches d'Esparron de Verdon, STEP de Châteaueux, STEP de Ginasservis
- l'inscription de 3 projets au fond d'aide au conseil de 2020 pour 20 jours.
- le programme de répartition des financements prévu pour 2020 (susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et présentation des justificatifs et dossiers complets).

7. Dossiers de demande de subvention

7.1. Programme d'actions et d'éducation à l'environnement et au territoire (2021)

Coût total TTC : 62 500 € / Conseil régional (80 %) : 50 000 € / Autofinancement (20 %) : 12 500 €

7.2. Conception d'un sentier d'interprétation sur le domaine de Valx

Coût total HT : 49 350 € / Conseil Régional (80 %) : 39 480 € / Autofinancement partagé entre le Parc (4935 €) et le Conservatoire du littoral (4935 €)

7.3. Etude de définition pour la restauration d'un gîte majeur d'hibernation pour le murin de Capaccini

Coût total TTC : 6 300 € / DREAL (100 %) : 6 300 €

7.4. Création de 2 GR de Pays sur le territoire du moyen Verdon : tour du massif des Moures et tour des grandes Gorges

Coût total TTC : 22 695,85 € / FEADER (54 %) 12 255,75 € / Région (27 %) : 6 127,88 € / CD 04 (9 %) : 2 042,63 € / Autofinancement (10 %) : 2 269,59 €

7.5. Candidature Inter-Parcs POIA - Caractériser et définir les enjeux de trame fonctionnelle déclinés aux zones pastorales intermédiaires et aux forêts matures pour mieux accompagner la résilience des milieux et des usages face aux changements climatiques

Coût total TTC : 200 392,00 € / Europe POIA-FEDER (60%) : 120 235,2 € / Etat (10 %) : 20 039,2 € / Région SUD (10%) 20 039,2 € / Autofinancement (20%) : 40 078,4 € (dont 19 105 € en valorisation d'ingénierie)

8. Attribution des marchés publics

8.1. Navette Blanc-Martel pour la saison 2020 : modalités de fonctionnement et définition des tarifs

Pour faire suite à la précédente séance, les membres du Bureau délibèrent sur les modalités de mise en place de la navette et fixent les tarifs de vente à 8 € TTC (tarif adulte) et 6 € TTC (tarif enfant de moins de 12 ans).

8.2. Sélection des attributaires de l'accord-cadre pour la réalisation des vidéos du Parc

Sur proposition de la commission des achats, les membres du Bureau autorisent le Président à signer les marchés avec les 3 prestataires qui deviennent titulaires de l'accord-cadre : WEGO Production / ANECDOC / LAZULIS. Ces prestataires seront remis en concurrence au fur et à mesure de la survenance des besoins par le biais de marchés subséquents.

8.3. Plan de gestion stratégique des zones humides – budget GEMAPI

Sur proposition de la commission des achats, les membres du Bureau autorisent le Président à signer le marché avec la SARL ECOVIA SCOP, pour un coût de : 39 875 €HT (tranche ferme) et 9 650 €HT (tranche optionnelle)

9. Convention de partenariat avec la commune de Bauduen – site de Sulagran

La commune de Bauduen, gestionnaire du site du Conservatoire du littoral dénommé Sulagran, a sollicité le Parc pour assurer une mission de surveillance du site, dans le cadre du dispositif Ecogardes, dans la mesure où ce site aménagé est de plus en plus fréquenté et que certaines infractions y sont récurrentes (circulation motorisée, feux à moins de deux cents mètres d'un massif forestier, abandon de déchet, camping-sauvage...).

A travers un agent assermenté et commissionné, le Parc du Verdon s'engage à assurer au moins dix patrouilles sur le site, de juillet à octobre 2020. La commune de Bauduen s'engage à verser la somme de 3000€ pour la réalisation de ces dix patrouilles. Les membres du Bureau approuvent la convention définissant les modalités de ce partenariat.

10. Convention de mise à disposition d'un groupe électrogène

Dans le cadre d'un partenariat engagé depuis 2010 sur la mise en œuvre et l'organisation conjointe des marchés paysans du Verdon à Moustiers Sainte Marie, les membres du Bureau autorisent la mise à disposition d'un groupe électrogène à l'association « Bienvenue à la ferme Alpes Provence » pour l'organisation des marchés paysans de la saison 2020 et la signature d'une convention définissant ses modalités de mise à disposition gratuite.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 1^{er} juillet 2020

Le Président,
Bernard CLAP

